

Mesures de protection

Le lynx n'attaque que rarement des animaux d'élevage. De ce fait, la mise en place préalable de mesures de protection contre le lynx n'est pas nécessaire pour tous les troupeaux. Lorsqu'une pâture ou un enclos est concerné par plusieurs attaques de lynx, l'installation de mesures de protection devrait être encouragée. Pour être efficaces, les clôtures doivent être fermées de tous les côtés du parc, sans interruption. La proximité d'arbres ou de support permettant de grimper au-dessus de la clôture est à éviter si possible.

Pâtures:

Clôtures électrifiées

4 fils

Hauteur : 90 cm minimum

Tension : 3000 V, 2 J

Distance entre les fils : 25 cm maximum

Fil le plus bas : à 20 cm du sol



Fils barbelés

Hauteur : 90 cm minimum

Non franchissable en-dessous

2-3 fils électrifiés au-dessus

Tension : 3000 V, 2 J

Distance entre les fils : 20 cm maximum



Enclos à daims ou cerfs:

Hauteur : 1,80 m

Non franchissable en-dessous

2-3 fils électrifiés au-dessus

Tension : 3000 V, 2 J

Distance entre les fils : 20 cm maximum

Indemnisation des dommages causés par le lynx sur les troupeaux domestiques

Sur les territoires où le lynx est présent, l'expérience montre que lors d'une attaque d'un troupeau d'ovins ou de caprins, le lynx ne fait généralement qu'une seule victime.

En cas de suspicion d'attaque par un lynx:

> Contacter le service de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

> Un constat sera établi et après analyse par le Centre national d'étude et de recherche appliquée sur les prédateurs (CNERA PAD) permettra de caractériser l'attaque de façon suivante :

- mortalité non liée à une prédation ;
- cause de mortalité indéterminée ;
- mortalité liée à une prédation :
 - responsabilité du lynx écartée
 - responsabilité du lynx non écartée

> Le préfet ou la DDT décide de l'indemnisation d'une attaque en fonction des conclusions de l'expertise technique. L'animal / les animaux sera(ont) indemnisé(s) selon le barème en vigueur.

PARTENAIRES DU PROJET LIFE LYNX



LIFE LYNX UE



Informations pour les éleveurs

CONTEXTE

Le projet de réintroduction LIFE Lynx

Le projet de la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat a pour objectif d'établir une population de Lynx dans la Réserve de Biosphère Vosges du Nord/Pfälzerwald. Pour cela, 20 lynx, issus des Carpates et de Suisse, seront relâchés entre 2016 et 2020 dans la forêt du Palatinat. La survie à long terme de l'espèce en Europe occidentale et centrale devra être assurée par la mise en réseau des sous-populations.

La Réserve de Biosphère transfrontalière, qui s'étend sur 3.100 km², procure un habitat pour environ 45 lynx adultes. Grâce à des colliers émetteurs, les animaux pourront être localisés et leur rayon d'action délimité durant l'année qui suit le lâcher. Le projet inclut un monitoring avec des pièges photographiques et un suivi scientifique. Un "Parlement du Lynx" regroupe tous les acteurs concernés et a pour mission de faciliter l'acceptation du félin. De nombreuses associations et institutions soutiennent le projet. Le soutien de la Fédération des éleveurs d'ovins et de caprins de Rhénanie-Palatinat, et l'acceptation du Lynx par ses membres est d'une grande importance pour la réussite du projet. Grâce aux nouveaux systèmes de clôtures électriques, les intérêts des éleveurs et la protection des espèces peuvent être conciliés.

CARACTERISTIQUES DU LYNX



Hauteur : 50-70cm
Longueur : 80-120 cm
Poids : 15-25 kg
Fourrure : couleur fauve, taches noires
Signes distinctifs : queue courte, favoris et pinceaux sur les oreilles
Type de chasse : à l'affût
Besoins alimentaires : 1-3 kg de viande/jour

Reproduction:

Accouplements : fin février - début avril
Gestation : 72 jours
Portée : 2 jeunes (1 à 5)
Mortalité des jeunes : 75% entre 1 et 2 ans
Dispersion des jeunes : à 10 mois

Structure sociale:

Animal solitaire et territorial
Taille du territoire 50 à 400 km² (♂ > ♀)
Territoire du mâle recouvre celui de 2-3 femelles
Espèce peu colonisatrice

CONTACTS

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est le partenaire français du projet LIFE Lynx Pfälzerwald. Pour toute information, vous pouvez contacter:

Jean-Claude Génot

jc.genot@parc-vosges-nord.fr

Tél: 03 88 01 49 67

Maison du Parc

67 290 La Petite Pierre

Le porteur du projet LIFE Lynx Pfälzerwald est la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat:

Stiftung Natur und Umwelt Rheinland-Pfalz

Bureau du projet LIFE Lynx:

Hauptstr. 16

D - 67705 Trippstadt

luchs@snu.rlp.de

Tél : 0049 6306-911156

www.luchs-rlp.de

En cas de découverte d'un animal tué par un prédateur, veuillez contacter l'agent de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage:

Moselle : Eric Weiland - 06 25 03 23 98

Bas-Rhin : Jean-Michel Lutz - 06 20 78 56 61

En cas d'observation de Lynx, veuillez transmettre l'information à :

Marie-Laure Schwoerer

marie-laure.schwoerer@oncfs.gouv.fr

Tél: 03 88 98 40 41

Port: 06 07 12 80 67

Edition : Sycoparc / Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat

Crédits photos : Laurent Geslin, Manfred Wölfl, SNU, Pixabay.de

Parution : Janvier 2017